

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin à 19 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu Espace Prévoirie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mme DILLET S. - M. BERTHOME F. - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. – RAYMOND G. – PAILLER A. – MM TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. – MOUSSEAU D. – BAUDRY K. – JOLLY F. - Mmes ROUSSET C. - VILLERET L..

Absents : M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme VILLERET L. .

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2020.24 - C.C.A.S. : nombre de membres du Conseil d'Administration

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avec 4 membres élus en son sein et 4 membres extérieurs qui seront nommés par le Maire.

2020.25 - C.C.A.S. : élection des délégués au Conseil d'Administration

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Ont obtenu et sont élus :

Membres titulaires :

Jean-Marc RELET :	26 voix
Jacqueline THOUZEAU :	26 voix
Pascal GUITTONNEAU :	26 voix
Anne PAILLER :	26 voix

2020.26 - Commissions : création

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'établir la liste des commissions permanentes et de fixer le nombre de leurs membres comme suit :

- Urbanisme, habitat, économie, emploi, commerce, transition environnementale : 12 membres
- Enfance, jeunesse, famille, citoyenneté, culture, transition écologique : 9 membres
- Infrastructures, grands projets, bâtiments et développement durable : 12 membres
- Sports, associations, patrimoine, communication, conseil des sages, transition sociétale : 12 membres
- Agriculture, voirie, assainissement, liaisons douces, transition des déplacements, espaces verts : 12 membres
- Finances : 11 membres

2020.27 - Commissions : désignation des membres

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à la désignation des membres des commissions en respectant la représentation proportionnelle.

Ont obtenu et sont élus :

Urbanisme, habitat, économie, emploi, commerce, transition environnementale :
CHOUIN Jean-François, GUITTONNEAU Pascal, GUILBAUD Louis-Marie, BONNEAU Rémy, LEROY Dominique, BERTHOME Frédéric, ROUXEL Myriam, RAYMOND Géraldine, TESSIER Pascal, LIAIGRE Thierry, JOLLY Fanny, HERCBERG Frédéric : 27 voix

Enfance, jeunesse, famille, citoyenneté, culture, transition écologique :
GUILLET Anne-Douceline, THOUZEAU Jacqueline, RELET Jean-Marc, BRILLET Lydia, CHEVRIER Bénédicte, MOUSSEAU Delphine, BAUDRY Karen, ROUSSET Charlotte, VILLERET Lorelei : 27 voix

Infrastructures, grands projets, bâtiments et développement durable :
GUITTONNEAU Pascal, CHOUIN Jean-François, GUILBAUD Louis-Marie, CROCHET Bernard, BONNEAU Rémy, LEROY Dominique, BLANDINEAU Michel, DILLET Sylvie, TESSIER Pascal, LIAIGRE Thierry, MARTINEAU Céline, VILLERET Lorelei : 27 voix

Sports, associations, patrimoine, communication, conseil des sages, transition sociétale :
THOUZEAU Jacqueline, GUILLET Anne-Douceline, RELET Jean-Marc, DILLET Sylvie, BRILLET Lydia, ROUXEL Myriam, PAILLER Anne, LIAIGRE Thierry, MARTINEAU Céline, MOUSSEAU Delphine, JOLLY Fanny, ROUSSET Charlotte : 27 voix

Agriculture, voirie, assainissement, liaisons douces, transition des déplacements, espaces verts :
GUILBAUD Louis-Marie, CHOUIN Jean-François, GUITTONNEAU Pascal, CROCHET Bernard, BONNEAU Rémy, BLANDINEAU Michel, DILLET Sylvie, CHEVRIER Bénédicte, RAYMOND Géraldine, PAILLER Anne, BAUDRY Karen, ROUSSET Charlotte : 27 voix

Finances :
THOUZEAU Jacqueline, CHOUIN Jean-François, GUILLET Anne-Douceline, GUITTONNEAU Pascal, GUILBAUD Louis-Marie, RELET Jean-Marc, BONNEAU Rémy, ROUXEL Myriam, RAYMOND Géraldine, MOUSSEAU Delphine, HERCBERG Frédéric : 27 voix

2020.28 - Comité de Jumelage de Soullans : désignation des représentants

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection de ses représentants au sein du Comité de Jumelage de Soullans.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres titulaires : GUILLET Anne-Douceline, BONNEAU Rémy, BAUDRY Karen : 27 voix

2020.29 - Jardins familiaux « La Girade » : désignation d'un représentant

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection du représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association « La Girade ».

Le résultat du vote est le suivant :

A obtenu et est élu :

Membre titulaire : BLANDINEAU Michel : 27 voix.

2020.30 - O.G.E.C. : désignation d'un représentant

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection de son représentant au Conseil d'Administration de l'O.G.E.C. de l'école privée de Soullans, sous contrat d'association.

Le résultat du vote est le suivant :

A obtenue et est élue :

Membre titulaire : GUILLET Anne-Douceline : 27 voix

2020.31 - Soullans Animation Tourisme : désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection des représentants titulaires au sein de l'association Soullans Animation Tourisme.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres titulaires : LIAIGRE Thierry, CHEVRIER Bénédicte, MARTINEAU Céline : 27 voix

2020.32 - « Correspondant défense » : désignation du représentant de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée et de procéder à l'élection du correspondant défense.

Le résultat du vote est le suivant :

A obtenu et est élu :

Membre titulaire : Pascal GUITTONNEAU : 27 voix

2020.33 - Commission d'Appel d'Offres : modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de former une Commission d'Appel d'Offres permanente pour la durée du mandat.

2020.34 - Commission d'Appel d'Offres : désignation des représentants

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour former la Commission d'Appel d'Offres.

Le résultat du vote est le suivant :

Ont obtenu et sont élus :

Membres titulaires : CHOUIN Jean-François, GUITTONNEAU Pascal, THOUZEAU Jacqueline, TESSIER Pascal, HERCBERG Frédéric : 27 voix

Membres suppléants : BONNEAU Rémy, ROUXEL Myriam, RAYMOND Géraldine, MOUSSEAU Delphine, VILLERET Lorélei : 27 voix

2020.35 - Désignation des représentants de la commune de SOULLANS à la société anonyme publique locale « Agence de services aux collectivités locales de Vendée » (ASCLV)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter à main levée, de désigner un représentant afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée et un suppléant pour le suppléer en cas d'empêchement, de désigner un représentant afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Le résultat du vote est le suivant :

Ont obtenu et sont élus :

- Pour l'assemblée générale de la SPL :

Membre titulaire : ROUILLÉ Jean-Michel : 27 voix

Membre suppléant : CHOUIN Jean-François : 27 voix

- Pour l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SPL :

Membre titulaire : ROUILLÉ Jean-Michel : 27 voix

2020.36 - Délégation de compétence au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer ses compétences au maire, conformément à l'article L. 2122-22, de dire que les décisions prises au titre de cette délégation peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du C.G.C.T.

2020.37 - Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes (indemnités brutes)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux individuels pour le Maire et les membres concernés comme suit :

	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	52,00 %
Premier adjoint	20,50 %
Autres adjoints	17,50 %
Conseiller municipal délégué	4,50 %

2020.38 - Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les restaurants, cafés et débits de boissons – Nature et durée

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, sur les mois de mars et d'avril 2020, l'ensemble des occupants qui exercent une activité commerciale sur le domaine public et de prolonger cette exonération jusqu'au 31 décembre 2020 pour les exploitants de terrasse (cafés, bars, restaurants...), la fleuriste et les abonnés au marché de plein vent.

2020.39 - Exonération de loyer à la maison médicale – Nature et durée

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'exonérer du paiement de loyer l'ostéopathe pour les mois de février, mars, avril et jusqu'au 15 mai 2020, à titre exceptionnel et sans aucune prolongation et de réduire de moitié du loyer et des charges de la podologue pour le mois d'avril et jusqu'au 10 mai 2020, à titre exceptionnel.

2020.40 - Suppression d'un poste de technicien territorial et création d'un poste de technicien principal de deuxième classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, permanent et de supprimer un emploi de technicien à temps complet, permanent.

2020.41 - Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28,50/35^{ème}), permanent. et de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28,50/35^{ème}), permanent

2020.42 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22h12

Fait à Soullans, le 16 juin 2020
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

